

Questionnaire de santé

Points médicaux à contrôler pouvant empêcher la réalisation du saut

Vous devez bénéficier d'une bonne santé, de bonnes conditions physiques et mentales.

Merci de nous indiquer tout souci de santé connu pouvant impacter le saut.

Le risque majeur, outre le saut, est l'atterrissage. Le lever de jambes est très important, c'est souvent là que le passager se blesse. L'embonpoint et les cuisses trop volumineuses sont des freins au relevé de jambes dans le harnais qui se resserre à l'ouverture du parachute.

Liste non exhaustive des points à contrôler.

Vous certifiez ne pas souffrir de :

- Troubles neurologiques : trisomie, schizophrénie, dépression, troubles bipolaires, autisme... ;
- Troubles nerveux et mentaux ;
- Troubles pulmonaires : insuffisance respiratoire, pneumothorax récidivant et non soigné... ;
- Troubles cardiaques : myocardite, péricardite, traitements anti coagulants, pontage, pas de pacemaker... ;
- AVC ;
- Hémophilie, épilepsie ;
- Hypertension ou hypotension forte mal contrôlée ;
- Diabète instable, avancé ou mal contrôlé ;
- Évanouissements courants, convulsions ;
- Troubles OPH : décollement rétine inf à 6 mois, chirurgie laser inf à 6 mois ... ;
- Troubles ORL : otite, sinusite, chirurgie dentaire inf à 15 jours, chirurgie tympan... ;
- Sclérose en plaques, arthrose handicapante ;
- Séquelles de chirurgie intra crânienne ;
- Traumatisme crânien non guéri ;
- Hernie discale ou cervicale, ostéoporose, ostéosynthèse, troubles du rachis ;
- Luxations d'épaules récidivantes ;

Vous devez :

- Ne pas porter de prothèse de genou, de hanche... ;
- Ne pas avoir subi d'intervention chirurgicale récente ;
- Signaler si vous portez des prothèses mammaires, appareil dentaire, prothèses auditives, lentilles... ;
- Ne pas être enceinte ;
- Ne pas avoir fait de plongée profonde ou à paliers dans les 24H ;
- Ne pas avoir consommé d'alcool ou produit stupéfiant dans les 8H avant le saut ;
- Si vous êtes âgé de 70 ans et plus, effectuer une visite médicale auprès d'un médecin du sport ;

En cas de doute sur votre état de santé, vous devez présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du saut en tandem de moins de 3 mois auprès d'un médecin du sport.